

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7472964301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3542135>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 septembre 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

CAPIX

Société par actions simplifiée au capital de 705.030 euros
Siège social : 1 rue Basse Corné, 49630 LOIRE-AUTHION
887 510 154 RCS ANGERS

Aux termes des décisions du 11/09/2026, l'associé unique a décidé de modifier la catégorie juridique de la Société de société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de pharmaciens d'officine pour adopter celle de société par actions simplifiée et a adopté corrélativement le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

En conséquence, l'associé unique a décidé préalablement de modifier l'objet social de la Société afin que cette dernière puisse détenir des participations dans toute société non réglementée ; la Société ayant désormais pour objet social : L'activité de holding consistant en la souscription, l'acquisition, par tous moyens, la prise de participation, la gestion, la cession, l'apport de toutes actions et parts sociales, de valeurs mobilières et plus généralement de tous droits et obligations attachés à des titres de sociétés commerciales, immobilières, financières, patrimoniales.

Compte tenu de cette transformation, l'associé unique décide, à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société « SPFPL CAPIX » pour adopter la dénomination de « CAPIX ». Cette modification statutaire sera intégrée dans le texte des nouveaux statuts sous la forme de Société par actions simplifiée non réglementée.

Le capital social reste fixé à la somme de 705.030 €, divisé en 705.030 actions d'1 € chacune.

Le siège social, la durée de la société, la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Monsieur Erwan ROUXEL est confirmé dans son mandat de Président.

Mention sera faite au RCS d'ANGERS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

